République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

70000

Département du Pas-de-Calais



L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 03 mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL

Ville de MARCK

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, BONNIEZ Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, LENGLIN Daniel, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, VANDEWALLE Julie (arrivée à 19h40) BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, LEDET Jean-Paul, BAILLIE-BOUCHEL Céline.

SEANCE

3 MARS 2022

Étaient excusés :

Corinne, Maire.

(Pouvoir Raymond LEFEBVRE) MARTIN Fabrice

(Pouvoir VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE) PILLE Robert (Pouvoir Quentin WILLAUME) LOUVET Dimitri

(Pouvoir Sophie BONNIEZ) MAGNIER Renée (Pouvoir Corinne NOEL) **GEISLER Maryse**

(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN) JOSSIEN Claude (Pouvoir Laurence LOUCHEZ) **VANDEWALLE Julie**

(Pouvoir Evelyne FlÖLET) **FUZELIER Patrick** (Pouvoir Annie DESORT) VAUTIER Monique

(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT) WASSELIN Jean-Guy (Pouvoir Sabrina MERCIER)

DEBAT D'ORIENTATION **BUDGETAIRE 2022**

OBJET:

FINANCES

HUGOT Léa

PERON Laurent

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME 2022-03-04

> L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi du 7 août 2015, dite loi NoTRe, prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'effectue sur la base d'un rapport

précisant les orientations budgétaires (ROB).

Le ROB composé d'un volet Financier et d'un volet Ressources Humaines doit être présenté au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Même s'il n'a pas un caractère décisionnel, le DOB permet de présenter les orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif 2022.

Accusé de réception en préfecture 062-216205484-20220303-2022-03-04-DE Date de télétransmission : 04/03/2022 Date de réception préfecture : 04/03/2022





Dans ce cadre légal, Monsieur Raymond LEFEBVRE, Adjoint aux Finances, présente le ROB transmis aux conseillers municipaux constituant le support du débat d'orientation budgétaire 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le ROB annexé à la présente délibération et présenté en Commission Achats du 25 février 2022,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 29 VOIX POUR & 3 ABTENTIONS,

PREND ACTE:

- De la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2022,
- De l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

(Suivent les signatures) Pour extrait conforme, Le Maire,

